



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 4 août 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La plateforme kulturama.lu, coordonnée par le SCRIPT (Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques), met en relation le personnel enseignant et des artistes de tous domaines. Elle permet aux écoles et maisons relais d'entrer directement en contact avec des créateurs culturels pour la mise en œuvre de projets pédagogiques concrets avec les classes.

Une plateforme de mise en relation comparable, qui permettrait aux artisans de proposer directement leur savoir-faire aux écoles et maisons relais pour la réalisation de projets d'atelier ou de travaux pratiques avec des classes, ne semble en revanche pas exister à ce jour. Certes, d'autres initiatives existent dans le domaine de l'artisanat, mais ceux-ci visent avant tout l'orientation professionnelle, ou des stages de découverte et moins une mise en relation directe et axée sur des projets concrets entre artisans indépendants ou entreprises artisanales et classes scolaires, telle que le permet kulturama.lu pour le secteur culturel.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le ministre l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Le ministère considère-t-il que les artisans peuvent actuellement proposer aussi facilement leur savoir-faire dans des ateliers aux écoles et maisons relais que les créateurs culturels via kulturama.lu ?
- Le ministère envisage-t-il la création d'une plateforme de mise en relation similaire, spécifiquement dédiée aux projets artisanaux, à l'instar de kulturama.lu ? Ou serait-il envisageable d'élargir la plateforme kulturama.lu elle-même pour y intégrer aussi des offres artisanales, plutôt que de créer une nouvelle plateforme ?
- Existe-t-il déjà un échange ou une collaboration entre le ministère de l'Éducation et la Chambre des Métiers à ce sujet ?

- Comment la rémunération des créateurs culturels intervenant via kulturama.lu est-elle actuellement organisée (prise en charge par l'école, par le ministère, forfait, etc.)?
- Quels obstacles (financement, disponibilité, assurance, reconnaissance en tant qu'intervenant) existent actuellement lorsqu'une entreprise artisanale ou un indépendant souhaite proposer un projet pour une école ou une maison relais ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Claire Delcourt
Députée